

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2035

22 août 2013

### SOMMAIRE

3P Solutions S.A. ....	97654	Prosyne S.à r.l. ....	97634
6 24 LBI International ....	97654	René BEELENER et CIE s.à r.l. ....	97641
Accent Jobs For People S.à r.l. ....	97649	Senior European Loan UK S.A. ....	97669
Achilles Holdings 1 S.à r.l. ....	97649	Sette Investments S.A. ....	97653
Achilles Holdings 2 S.à r.l. ....	97680	TEIF Germany Simmern S.à r.l. ....	97678
Acuerate International S.à r.l. ....	97649	Tesi Finance S.A. ....	97678
A H Luxco 2 S.à r.l. ....	97654	TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	97671
Airbus Ré S.A. ....	97649	TMF Corporate Services S.A. ....	97677
Allianz Real Estate I SICAV-FIS ....	97670	Town Real Estate S.A. ....	97675
Astove S.A. ....	97650	Transcom WorldWide S.A. ....	97677
Asuver S.A. ....	97651	Triton IV No. 5 S.à r.l. ....	97655
Bati S.A. ....	97634	TT Conseils S.à r.l. ....	97675
Corea S.A. ....	97670	Ventos S.A. ....	97651
D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l. ....	97670	Vern Participations et Gestions Immobilières S.A. ....	97652
DWS Institutional ....	97669	Vietnam Cambridge Holding Group S.A. ....	97652
Etimine S.A. ....	97671	Vintage Investments S.à r.l. ....	97650
Kayton ....	97652	Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	97651
Lux Vex S.à r.l. ....	97644	Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	97652
Mallinckrodt Group S.à r.l. ....	97642	Web Consulting S.à r.l. ....	97653
Marianoa Investholding S.à r.l. ....	97680	Westjay S.à r.l. ....	97650
Marlow UK S. à r.l. ....	97643	White Café ....	97652
Marsaco S.à r.l. ....	97643	WhiteStones S.C.A. ....	97653
Nomade Distribution SA ....	97648	WhiteStones Services S.à r.l. ....	97653
Philureg S.A. ....	97641	YCAP Asset Management (Europe) ....	97653
Pictet Targeted Fund Management Company S.A. ....	97641	Yodine S.A. ....	97654
Pitney Bowes Luxembourg ....	97639	Zallaz ....	97651
Pizzeria-Brasserie du Faubourg ....	97639	Zilat S.A. ....	97654
PKF Weber & Bontemps ....	97642	Zureta S.A. ....	97634
PK Management S.A. ....	97642		
Posal S.A. ....	97635		
Posal S.A. ....	97635		
PPR Distri Lux ....	97635		

**Bati S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 67.826.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2013*

*Première résolution*

Monsieur Lahcen BAHLAOUY, demeurant à L-8814 Bigonville, 36, rue Principale a été nommé administrateur de la société avec effet au 3 juin 2013.

*Deuxième résolution*

La société sera valablement engagée par la seule signature de l'administrateur Monsieur Lahcen BAHLAOUY

Signatures.

Référence de publication: 2013090170/14.

(130110399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Zureta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 114.942.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2013 que:

Monsieur Jean Bernard ZEIMET, employé privé, né le 05 mars 1953 à Luxembourg domicilié professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Matthew Alexander KAHN, employé privé, né le 26 novembre 1958 à Illinois USA, administrateur démissionnaire.

Monsieur Sansal Ozdemir, employé privé, né le 31 mars 1973 à Cankaya domicilié professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur David Tuomey domicilié 25 Southampton Buildings, London GB-WC2A 1AL London, administrateur démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090232/17.

(130111320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Prosyne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.741.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

1. La société à responsabilité limitée RCS Management (Luxembourg) S. à r.l. a démissionné de son mandat de gérante unique.

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), le 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

4. Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à deux (2).

5. Le siège social a été transféré de L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROSYNE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013091838/23.

(130112437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Posal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 34.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013091834/13.

(130111866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Posal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 34.954.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 5 juin 2013 à 16.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:
  - \* Monsieur Gilles LAMBOTTE demeurant 119, Chemin de Ruth, CH-1223 Cologny
  - \* Monsieur Joakim LEHMKUHL demeurant 37, Chemin De Bonvard à CH-1244 Choulex (Suisse)
  - \* Monsieur Urs HODLER demeurant 1, Evelyn Gardens à GB-Londres SW7 3BE
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, la société Euraudit Sàrl pour une nouvelle durée de un an.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2013.

Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013091833/18.

(130111865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**PPR Distri Lux, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 21.031.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 172.331.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PPR Distri Lux, a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty million thirty-one thousand Euro (EUR 20,031,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.331 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 24, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2872 of November 27, 2012.

The Meeting is chaired by Aurélien Le Ret, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting appoints Pedro Reis Da Silva, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting appoints Pierre Zaccuri, jurist, with professional address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting.

(The chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the present Meeting and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the twenty million thirty-one thousand (20,031,000) shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty million thirty-one thousand Euro (EUR 20,031,000.-) represented by twenty million thirty-one thousand (20,031,000) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to twenty-one million thirty-one thousand Euro (EUR 21,031,000.-) by way of the issuance of one million (1,000,000) additional shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form;

3. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

6. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty million thirty-one thousand Euro (EUR 20,031,000.-) represented by twenty million thirty-one thousand (20,031,000) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to twenty-one million thirty-one thousand Euro (EUR 21,031,000.-) by way of the issuance of one million (1,000,000) additional shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form, it being understood that the existing shareholders resolve to waive their preferential subscription rights in respect of the share capital increase above-mentioned.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

Kering Netherlands B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands and having its registered office address at Amstelplein 1 Rembrandttoren, 1096HA Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce in Amsterdam, the Netherlands (Kamer van Koophandel) under number 33168497, here represented by Pierre Zaccuri, jurist, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to one million (1,000,000) new shares, in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-six million five hundred thousand Euro (EUR 26,500,000.-), it being understood that such contribution shall entirely be allocated as follows:

- an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) to the share capital account of the Company; and
- an amount of twenty-five million five hundred thousand Euro (EUR 25,500,000.-) to the share premium account of the Company.

The amount of twenty-six million five hundred thousand Euro (EUR 26,500,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty-one million thirty-one thousand Euro (EUR 21,031,000.-), represented by twenty-one million thirty-one thousand (21,031,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each"

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes. As consequence, Kering Netherlands B.V, prenamed and represented as stated above become a new shareholder of the Company.

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de juin.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de PPR Distri Lux, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social situé au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de vingt millions trente et un mille Euro (EUR 20.031.000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.331 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2872 du 27 novembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Aurélien Le Ret, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée nomme Pedro Reis Da Silva, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée nomme Pierre Zaccuri, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur étant collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre de leurs actions sont représentés sur une liste de présence. Cette liste, ainsi que les procurations signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes;

II. il ressort de la liste de présence que vingt millions trente et un mille (20.031.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société par un montant d'un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt millions trente et un mille Euro (EUR 20.031.000,-) représenté par vingt millions trente et un mille (20.031.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à vingt et un millions trente et un mille Euro (EUR 21.031.000,-), par l'émission d'un million (1.000.000) d'actions supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sous forme nominative;

3. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2;

4. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

5. modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

6. divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, après que ce qui précède ait été discuté et approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, les Actionnaires renoncent aux formalités de convocation, les Actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt millions trente et un mille Euro (EUR 20.031.000,-), représenté par vingt millions trente et un mille (20.031.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à vingt et un millions trente et un mille Euro (EUR 21.031.000,-), par l'émission d'un million (1.000.000) d'actions supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sous forme nominative étant entendu que les Actionnaires décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en rapport avec l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Kering Netherlands B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, dont le siège social se situe au Amstelplein 1, Rembrandttoren, 1096HA Amsterdam, Pays-Bas et inscrite au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 33168497, représentée par Pierre Zaccuri, juriste, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à un million (1.000.000) d'actions nouvelles, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-six millions cinq cent mille Euro (EUR 26.500.000,-) entendu que cet apport sera intégralement affecté comme suit:

- un montant de un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de vingt-cinq millions cinq cent mille Euro (EUR 25.500.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La somme de vingt-six millions cinq cent mille Euro (EUR 26.500.000,-) est à la disposition de la Société et une preuve de la disposition de cette somme a été apportée au notaire soussigné.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt et un millions trente et un mille Euro (EUR 21.031.000,-), représenté par vingt et un millions trente et un mille (21.031.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune»

### *Cinquième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société pour procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus. En conséquence, Kering Netherlands B.V, pré-désignée and représentée comme indiqué ci dessus devient un nouvel actionnaire de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LE RET, P. REIS DA SILVA, P. ZACCURI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091835/185.

(130111910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Pizzeria-Brasserie du Faubourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 146.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091828/10.

(130112309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Pitney Bowes Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.736.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Pitney Bowes Luxembourg", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 10 June 2003, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 94736, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 860 dated 21 August 2003; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Gérard LECUIT, prenamed on 15 June 2004 published in the Mémorial C number 947 on 23 September 2004.

The meeting is composed by the sole member, "Pitney Bowes International Holdings Inc.", a corporation existing under the laws of the United States of America having its registered office at 1209, Orange Street, Corporation Center, DE19801 Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her on 25 June 2013.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

*First resolution*

The sole member decides to transfer the registered office of the company from its current location at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich) to establish it at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg with effective date being 1<sup>st</sup> July 2013.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association so that as from now on it will read as follows:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is situated in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (here after «Board of Directors»).

[...]."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «Pitney Bowes Luxembourg», ayant son siège social au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous section B numéro 94736, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, Grand Duché de Luxembourg en date du 10 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 860 du 21 août 2003; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, prénommé en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 947 du 23 septembre 2004.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «Pitney Bowes International Holdings Inc.», une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège sociale au 1209, Orange Street, Corporation Center, DE19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 25 juin 2013.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich) pour l'établir au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date effective au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

[...].»

#### *Frais et Dépense*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Relation: LAC/2013/30200.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013091826/98.

(130112196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Philureg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 148.619.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Philippe RE-GNIER, Président et de Monsieur Joseph WINANDY.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de PACBO EUROPE Administration et Conseil S.à r.l, Administrateur dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg (représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg) en qualité d'administrateur.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Commissaire aux Comptes THE CLOVER, 8 Rue Haute L-4963 Clemency (immatriculée au RCS n° B 149293) en remplacement de la FIDUCIAIRE HRT.
- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme  
FIDUPAR  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2013091824/22.

(130111567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Pictet Targeted Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 38.617.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 mai 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

- Pierre-Alain Eggly, 15a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Frédéric Fasel, 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Pierre Etienne, 15a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg g
- Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- Michèle Berger, 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit Sàrl pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

*Pour Targeted Fund Management Company S.A.*

Référence de publication: 2013091825/19.

(130111582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**René BEELENER et CIE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 7.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEELENER René  
Associé gérant  
9 RUE Dr Ernest Feltgen  
L-7531 MERSCH

Référence de publication: 2013091844/13.

(130111902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**PKF Weber & Bontemps, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.187.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2013*

Les actionnaires renouvellent avec effet immédiat les mandats d'administrateur de Ronald Weber, Carlo Reding, Romain Bontemps et Ralph Bourgnon.

Les actionnaires renouvellent avec effet immédiat le mandat de commissaire de Compliance & Control,

Les mandats expireront lors de l'assemblée annuelle tenue en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013091830/14.

(130112327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**PK Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 166.299.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 4 juillet 2013*

1. L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat d'administrateur B de la Société, avec effet au 19 avril 2013.

2. L'actionnaire unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Laurent GODINEAU, Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né à Port Lairge/Waterford (Irlande) le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur B de la Société, avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091829/16.

(130111512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Mallinckrodt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.500,40.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 171.811.

—  
Avec effet au 29 juin 2013, Messieurs Erik De Gres, Eric Green, Anton Stadtbäumer et Michelangelo Stefani ont démissionné de leurs mandats de gérants de la Société.

A la même date, les personnes suivantes ont été nommées comme gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée:

- Alan Catterson ayant comme adresse professionnelle le Hinterbergstrasse 20-6330 Cham - Suisse;
- Marie Dhersin Luporsi ayant comme adresse professionnelle le 42-44 avenue de la Gare - L-1610 Luxembourg;
- John Einwalter ayant comme adresse professionnelle le 675 McDonnell Boulevard - Hazelwood, MO 63042, Etats-Unis d'Amérique; et
- René Beltjens ayant comme adresse professionnelle le 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg.

Avec effet au 29 juin 2013, Monsieur Michelangelo Stefani a démissionné de son mandat de gérant-délégué de la Société.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, Marie Dhersin Luporsi est nommée gérant-délégué avec effet au 29 juin 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt Group S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013092589/24.

(130112894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Marsaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.809.

—  
*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 2 juillet 2013, que AIM Services S.à r.l. a transféré la totalité des 125 parts sociales qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

- York Credit Opportunities Fund, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3351859, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique, 21 parts sociales;

- York Credit Opportunities Investments Master Fund, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-65223, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, 21 parts sociales;

- York European Opportunities Investments Master Fund, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-65224, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, 21 parts sociales;

- York European Focus Master Fund, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-18699, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, 21 parts sociales;

- York Multi-Strategy Master Fund, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-40984, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, 21 parts sociales;

- York Capital Management, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 2269093, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique, 20 parts sociales.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

York Credit Opportunities Fund, L.P. . . . .	21 parts sociales
York Credit Opportunities Investments Master Fund, L.P. . . . .	21 parts sociales
York European Opportunities Investments Master Fund, L.P. . . . .	21 parts sociales
York European Focus Master Fund, L.P. . . . .	21 parts sociales
York Multi-Strategy Master Fund, L.P. . . . .	21 parts sociales
York Capital Management, L.P. . . . .	21 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Marsaco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013092592/44.

(130113645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Marlow UK S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.763.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092591/10.

(130112870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Lux Vex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.460.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le cinq juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Emmanuel VILLETTE, dirigeant de sociétés, né le 23 février 1971 à Paris (France), demeurant à F-27120 Pacy sur Eure, 38, rue de Pacel,

ici représenté par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la représentante du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LUX VEX S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de

biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à cinq millions deux cent mille euros (EUR 5.200.000,00), représenté par cinquante-deux mille (52.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le Conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

### Art. 17. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débute à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'associé unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinquante-deux mille (52.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société et les libérer par un apport en nature.

#### *Description de l'apport*

Monsieur Emmanuel VILLETTE, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire en son nom et pour son propre compte cinquante-deux mille (52.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en deux cent deux mille trois cent quarante (202.340) parts sociales de la société «VEX S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 3, rue de Stockholm, et enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 501 817 977. Le montant total de l'apport réalisé par Monsieur Emmanuel VILLETTE, prénommé, est évalué à cinq millions sept cent cinquante-six mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 5.756.573,00).

L'apport des parts sociales de la société «VEX S.à r.l.», prénommée, donne dès lors lieu au versement d'une soulte d'un montant de cinq cent cinquante-six mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 556.573,00) au profit de Monsieur Emmanuel VILLETTE, prénommé.

#### *Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales apportées a été donnée au notaire instrumentaire par la copie d'un extrait Kbis, copie des derniers statuts et copie des bilans du dernier exercice social et par la production d'un rapport de réviseur d'entreprises indépendant, à savoir "FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN", représenté par Monsieur Roland KLEIN, réviseur d'entreprise, ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et la valeur nominale des 52.000 actions nouvelles de € 100 et d'une soulte de € 556.573 à émettre en contrepartie de l'apport.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la représentante du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

L'apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- Il est le seul propriétaire des parts sociales apportées et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- Le transfert des parts sociales est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et la convention d'apport a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire;

- Toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Emmanuel VILLETTE, dirigeant de sociétés, né le 23 février 1971 à Paris (France), demeurant à F-27120 Pacy sur Eure, 38, rue de Pacel;

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mademoiselle Françoise DARCHE, employée privée, née le 4 janvier 1985 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Madame Chantal GASPAS - HUBERT, employée privée, née le 9 juin 1966 à Montleban (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Vigneron, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092574/252.

(130113191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Nomade Distribution SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.326.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2013 à 15 H*

La Société NOMADE DISTRIBUTION SA a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de 55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/07/2013.

Mr Claude KLEINHENTZ / Mme C. SIMON / Melle A. VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2013092656/18.

(130113522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Acuerate International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.184.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social du gérant Tyndall Management S.A. société inscrite au numéro RCS B 99747 est situé, suite au transfert de siège du 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, au lieu du 60 Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour ACUERATE INTERNATIONAL S.à r.l.*

Référence de publication: 2013090295/15.

(130110817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 793.711,12.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.952.

Le nouveau siège social des associés AIF VII Euro Holdings, L.P., AP Selene Co-Invest, L.P. et AP Helios Co-Invest, L.P. se situe au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes.

La nouvelle adresse de l'associé Matthew Wilson se situe à Udiam Farm, Junction Road, TN32 5XD Bodiam, East Sussex, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090262/14.

(130110726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Accent Jobs For People S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.336.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090261/10.

(130110690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Airbus Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.641.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 mai 2013*

- L'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats de l'administrateur Claudine Laborde-Barbanègre (domicilié professionnellement 7 place Roguet F-31300 Toulouse.), de Ingo Zimmermann (domicilié professionnellement 27, Am Wasenfeld, D-82266 Inning), de Jean-Marie Masset (domicilié professionnellement 12 Rue Pasteur, F-92152 Suresnes) de Philippe Maziol (domicilié professionnellement 13, Rue Henriette Achiary F-31500 Toulouse) jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises "MAZARS" venant à l'échéance à l'issue de l'Assemblée, elle décide de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013090305/15.

(130111045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Astove S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 166.594.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte de démissionner, avec effet au 28 juin 2013, les administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, administrateur de catégorie B, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg

- Monsieur Christian FRANCOIS, administrateur de catégorie B, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (Belgique) domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer au 28 juin 2013 deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur de catégorie B, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur de catégorie B, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018

L'Assemblée Générale décide de démissionner, avec effet au 28 juin 2013, le commissaire aux comptes FIN-Contrôle S.A. avec siège social sis au 12, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230

L'Assemblée Générale décide de nommer au 28 juin 2013, en qualité de commissaire aux comptes, la société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013090336/29.

(130110524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Vintage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.110.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vintage Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013089098/11.

(130109584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Westjay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.366.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 juin 2013*

L'associé unique de Westjay S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer le gérant suivant avec effet au 12 juin 2013 et ce pour une durée illimitée:

\* Kingsley Seevaratnam, né le 19 octobre 1951 à Colombo, Sri Lanka, demeurant professionnellement au 34 Francis Grove, Wimbledon, SW19 4DT London, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013090209/14.

(130110571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Asuver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 81.000.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 mai 2013*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

1. Les mandats de Monsieur Geert VERSTRAETE (demeurant professionnellement 4, Lettenburgstraat B- 8490 Jabbeke) de Monsieur Arnaud CORNILLE (demeurant professionnellement 4, Lettenburgstraat B- 8490 Jabbeke) et de la société COFINCO NV (dont siège social à 5, Rode Beukendreef B - 9831 DEURLE) représentée par Monsieur Michel VAN HECKE (demeurant professionnellement 5, Rode Beukendreef B - 9831 DEURLE) prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité.

Il est également décidé de nommer la société SOGECORE SA (dont siège social à 6B, route de Trèves L - 2633 SENNINGERBERG) représentée par Monsieur Nicolas LEONARD (demeurant professionnellement 6B, route de Trèves L - 2633 SENNINGERBERG) comme nouvel administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises HRT REVISION dont siège à 23, Val Fleuri L -1526 Luxembourg, arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Référence de publication: 2013090337/21.

(130111044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 160.852.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013089124/11.

(130109971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Zallaz, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 112.499.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013089154/11.

(130109327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Ventos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.  
R.C.S. Luxembourg B 49.346.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013090200/11.

(130110980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Vietnam Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 164.395.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013090192/12.

(130111526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Vern Participations et Gestions Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 69.097.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A.  
ROSSI Jacopo / DE BERNARDI Alexis  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013090202/12.

(130110505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 146.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013090207/11.

(130110668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**White Café, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 177.208.

En date du 28 juin 2013, le siège social a été transféré à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour White Café SARL*

Référence de publication: 2013090210/10.

(130110706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Kayton, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 165.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091661/9.

(130111798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 124.585.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant commandité en date du 21 juin 2013*

- Le siège social de la société est transféré du 43 Boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg au 11, rue d'Aspelt L-1142 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013090211/11.

(130110646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**WhiteStones Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 124.586.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 21 juin 2013*

- Le siège social est transféré du 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, rue d'Aspelt L-1142 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013090212/12.

(130110645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Web Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 175.697.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du gérant unique, le siège social de la société a été transféré du 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof au 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090216/12.

(130111296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**YCAP Asset Management (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 160.703.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66745 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090225/10.

(130111633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Sette Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 131.782.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091049/9.

(130111294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Yodine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 146.490.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013090227/12.

(130111300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Zilat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 167.779.

Les statuts coordonnés au 25/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03/07/2013.

M<sup>e</sup> Cosita Delvaux  
*Notaire*

Référence de publication: 2013090231/12.

(130110281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**3P Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6474 Echternach, Zone Industrielle Schmatzacht.  
R.C.S. Luxembourg B 100.858.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090234/10.

(130110992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**6 24 LBI International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 117.487.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2013090236/10.

(130110434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**A H Luxco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 106.229.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66712 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090251/10.

(130111436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Triton IV No. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.363.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself being the general partner of Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487,

represented by Maître Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 21 June 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Triton IV No. 5 S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 27 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability – Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward

to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Fund IV L.P. . . . . .	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	<u>EUR 12,500.-</u>	<u>1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares</u>	<u>EUR 12,500.-</u>

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

#### *Shareholders resolutions First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), director, with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brannkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, with professional address at 3350 9 South Street, 3<sup>rd</sup> Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, as Class B Manager; and
- Mr Antonis Tzanetis, company director, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le ving-et-un juin.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487,

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 juin 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton IV No. 5 S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

### **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

97668

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Fund IV L.P. . . . . .	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 9 South Street, 3ième étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B; et
- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091117/768.

(130110305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Senior European Loan UK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Senior European Loan UK S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013092786/11.

(130112881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 24. April 2013*

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt und genehmigt die Mandatsniederlegung von Frau Silvia Wagner zum 01. Februar 2013.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern. Die Ernennung bedingt der Genehmigung durch die Aufsichtsbehörde CSSF. Die Genehmigung der CSSF erfolgte am 19. Juni 2013.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à r.l, geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Marco Hirth / Klaus Frank

Référence de publication: 2013091439/31.

(130111449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

—  
EXTRAIT

En date du 27 Juin 2013, suite à la réalisation d'un nantissement, par le biais de l'appropriation par un tiers, les 100 parts sociales de la Société détenues par Baywatch Holding S.à r.l. ont été transférées de la façon suivante:

- 94 parts sociales transférées à Stichting Tiberia, avec siège social au Claude Debussylan 18, 1082 MD Amsterdam (Pays-Bas);

- 6 parts sociales transférées à Stichting Rambutan, avec siège social au Johannes Vermeerplein 11, 1.071 DV Amsterdam (Pays-Bas),

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 4 Juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013091408/20.

(130112223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Allianz Real Estate I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.369.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090268/11.

(130111305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Corea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.320.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 03 juin 2013*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

Le mandat du réviseur d'entreprise Deloitte (dont siège social à 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg) arrivant à échéance à l'issue de cette assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Les mandats des administrateurs Janja OVSENIK (demeurant professionnellement 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg) Guillaume BAZETOUX (demeurant professionnellement au 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg) et de Lieven HOUBEN (demeurant professionnellement au 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg) prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Le mandat de Janja OVSENIK n'est pas reconduit.

Guillaume BAZETOUX (demeurant professionnellement au 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg) et Lieven HOUBEN (demeurant professionnellement au 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg) sont réélus à l'unanimité.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur François INK (demeurant professionnellement 30, avenue des Fruitières F - 93210 La Plaine Saint Denis) comme nouvel administrateur.

Le mandat des trois administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2013.

Référence de publication: 2013091398/23.

(130112379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Etimine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 202, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.  
R.C.S. Luxembourg B 21.179.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 25 juin 2013*

**ADMINISTRATEURS**

M. Bilen MURAT, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe A de la société a été nommé administrateur, en remplacement de M. Muhittin GÜNDÜZ, administrateur démissionnaire en date du 17.06.2013.

M. Suat AZIZOGLU, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été nommé administrateur, en remplacement de M. Mustafa ENGÜL, administrateur démissionnaire en date du 17.06.2013.

Le mandat de ces deux nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

**RÉVISEUR D'ENTREPRISE**

Le mandat du Réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour une année et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bettembourg, le 04.07.2013.

Référence de publication: 2013090562/22.

(130111213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 23.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.913.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.913 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 28 March 2012 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1226 dated 16 May 2012, and lastly amended by a deed enacted on 28 January 2013 by the undersigned notary and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1223 dated 24 May 2013.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, TLP Holdings (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, and having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 4 June 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 22 (twenty-two) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) to USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD

6,999,000 (six million nine hundred ninety-nine thousand United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by TLP Holdings (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company,

5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) to USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 6,999,000 (six million nine hundred ninety-nine thousand United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount equal to USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to USD 7,000,000 (seven million United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 7,000,000 (seven million United States Dollars) (the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by payment in cash, so that the amount of USD 7,000,000 (seven million United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- TLP Holdings (Gibraltar) Limited, holder of all the 23 (twenty-three) shares.

The notary acts that the 23 (twenty-three) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars), represented by 23 (twenty-three) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,500 (three thousand five hundred Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le cinquième jour de juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.913 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1226 du 16 mai 2012, et dernièrement modifié suivant acte notarié du 28 janvier 2013 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1223 daté du 24 mai 2013.

A comparu:

L'associé unique de la Société, «TLP Holdings (Gibraltar) Limited», une société constituée selon de droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar Associé Unique», dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 22 (vingt-deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) à 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 6.999.000 USD (six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par TLP Holdings (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) à 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 6.999.000 USD (six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) devra être alloué à la réserve légale, l'ensemble correspondant à un apport total de 7.000.000 USD (sept millions de Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire par l'Associé Unique.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 7.000.000 USD (sept millions de Dollars Américains), (l'«Apport»).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la paie entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 7.000.000 USD (sept millions de Dollars Américains), est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- TLP Holdings (Gibraltar) Limited, détenteur de l'intégralité des 23 (vingt-trois) parts sociales.

Le notaire établit que les 23 (vingt-trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 23.000 (vingt-trois mille Dollars Américains), représenté par 23 (vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 3.500 (trois mille cinq cents euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013091147/183.

(130111331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Town Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 137.017.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013091152/11.

(130110816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**TT Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.403.

## STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorf, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société TITANIUM CONSULT S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.144, ici représentée par son gérant, Monsieur Tim Ivo Jozef Smulders, administrateur de sociétés, né le 12 août 1971 à Wilrijk (Belgique), demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 10, rue des Violets.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil économique, le conseil en marketing et en gestion, ainsi que la gestion administrative et financière pour son propre compte et pour le compte de tiers.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "TT Conseils S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, à savoir la société TITANIUM CONSULT S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.144.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Tim Ivo Jozef SMULDERS, administrateur de sociétés, né le 12 août 1971 à Wilrijk (Belgique), demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 10, rue des Violets.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SMULDERS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 28389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091156/123.

(130110952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

### **Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091153/10.

(130110309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

### **TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.993.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 10 juin 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination de l'Administrateur suivant en date du 24 avril 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Madame Zora Bass, née le 8 août 1975 à Nitra, Slovaquie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur;
- Jorge Pérez Lozano, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jacob Mudde, Administrateur;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;

- Johannes Laurens de Zwart, Administrateur;
- Gérald Olivier David Welvaert, Administrateur;
- Jean-Jacques Josset, Administrateur;
- Martin Paul Galliver, Administrateur;
- Fabrice Michel Gilles Mas, Administrateur;
- Fabrice Stéphane Rota, Administrateur;
- Zora Bass, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.  
Patrick Leonardus Cornells van Denzen  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013091149/29.

(130110866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**TEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 132.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091130/10.

(130111592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Tesi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 135.195.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-HUIT JUIN.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TESI FINANCE S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C n° 310 du 6 février 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 135195.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2010, publié au Mémorial C n° 890 du 29 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Calogero AGRO, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

L'actionnaire unique représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par lui a été porté sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour  
Version anglaise*

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. To release all responsibility to the directors and internal auditor in charge at the moment that the company was got in liquidation;
3. To release all responsibility of the liquidator and of the auditor to the liquidation;
4. Payments that will be done following the report of the liquidator and of auditor to the liquidation, and transfer to the shareholders of the residual net assets;
5. Attribution of powers to the liquidator to do after the liquidation all the financial activities and others, necessary to finalize the material closing of the liquidation;
6. Designation of the place where the documents and files of the company will have to be deposit and will have to be kept for five years;
7. Closing of the liquidation process;
8. Miscellaneous.

*Version française*

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société;
3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
5. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;
6. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
7. Clôture de la liquidation;
8. Divers

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les seize mille (16.000) actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée.

III.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir entendu le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, Francesca DOCCHIO, concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'assemblée approuve le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'assemblée accorde décharge entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI, né à Milan, le 11 novembre 1964, avec adresse professionnelle à L- 1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI, prénommé, d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

Pendant une période de cinq ans, jusqu'au 27 juin 2018, les actionnaires décident de prendre personnellement en charge, les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de la liquidation.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de clôturer la liquidation de la société TESI FINANCE S.A., en liquidation qui cessera d'exister.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. AGRO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2013. Relation: RED/2013/1089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013091133/104.

(130111248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 216.125,88.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.958.

Le nouveau siège social de l'associé AIF VII Euro Holdings, L.P. se situe au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes.

La nouvelle adresse de l'associé Matthew Wilson se situe à Udiam Farm, Junction Road, TN32 5XD Bodiam, East Sussex, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090263/14.

(130110728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Marianoa Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.376.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090856/9.

(130110763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---